

Date de mise en ligne : 01/02/2023

Auteur : Mme le Maire de Romagné, Cécile PARLOT

Conseil municipal du 27/01/2023

Conseillers

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 19 (7 pouvoirs)

- **2023/01-018 - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'une parcelle à vocation de commerces et d'habitat – devis d'Orchestr'Am**
⇒ Autorisation de signature du devis SEM Orchestr'Am d'un montant de 4 500€ HT-tranche ferme- pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'aménagement de la parcelle C1714, approuvé à l'unanimité par 19 voix pour.
- **2023/01-019 - Renouvellement du contrat avec la société SVP**
⇒ Approbation du renouvellement pour 3 ans du contrat de la société SVP – service d'expertise juridique et technique, moyennant un abonnement mensuel de 462.17€ HT, à l'unanimité par 19 voix pour.
- **2023/01-020 - Modification du Plan Local d'Urbanisme n°4 – Lancement de la procédure**
⇒ Approbation du lancement de la procédure de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme, à l'unanimité par 19 voix pour.
- **2023/01-021 - ESCALE – Loyer de la Maison d'Assistants Maternelles**
⇒ Approbation du montant de loyer mensuel de la MAM à 600€ hors charges (franchise de TVA article 293B du CGI), à l'unanimité par 18 voix pour.
- **2023/01-022 - ESCALE – Recrutement de vacataires**
⇒ Autorisation de recrutement de 2 vacataires, pour une durée de 12heures par vacataire, pour animer les ateliers « sans tabous » prévus à l'Escale, approuvée à l'unanimité par 19 voix pour.
- **2023/01-023 - Amendes de police (dotation 2022, programme 2023)**
⇒ Autorisation de solliciter une subvention au titre des amendes de police 2023 pour la sécurisation d'une aire d'arrêt de bus à la Fromière, approuvée à l'unanimité par 19 voix pour.
- **2023/01-024 - Demandes de subventions exceptionnelles – crédits à inscrire**
⇒ Autorisation d'inscription de crédits pour subventions exceptionnelles à hauteur de 2000€ au BP 2023, approuvée à l'unanimité par 19 voix pour.

- **2023/01-025 - Demande de subvention exceptionnelle du club de basket de Romagné**
⇒ Autorisation d'octroi d'une subvention exceptionnelle de 300€ au club de basket de Romagné pour le soutenir dans son projet de participation à l'Euro Basket Cup en Espagne, à l'unanimité par 17 voix pour.
- **2023/01-026 - Demande de subvention exceptionnelle du Romagné Breizh Band**
⇒ Autorisation d'octroi d'une subvention exceptionnelle de 300€ au Romagné Breizh Band pour l'acquisition de nouveaux pupitres, à l'unanimité par 19 voix pour.
- **2023/01-027 - Demande de subvention exceptionnelle – Participation au 4L Trophy**
⇒ Refus d'octroi d'une subvention exceptionnelle aux étudiants souhaitant participer au 4L Trophy, à l'unanimité par 19 voix pour.
- **2023/01-028 - Subventions 2023 aux associations sportives**
⇒ Autorisation d'inscription au BP2023 de la somme de 9 207€ pour les subventions aux associations sportives de la commune, à l'unanimité par 19 voix pour.
- **2023/01-029 - Demande de subvention pour activité exceptionnelle de l'Amicale cycliste**
⇒ Autorisation d'octroi d'une subvention exceptionnelle de 300€ à l'Amicale Cycliste pour l'organisation d'une course le 14 mai 2023, à l'unanimité par 19 voix pour.
- **2023/01-030 - Subventions 2023 aux associations de Romagné autres que sportives**
⇒ Autorisation de versement d'un montant global de 3 217,80€, (identique à 2022) aux associations autres que sportives de Romagné, à l'unanimité par 19 voix pour.
- **2023/01-031 - Subventions 2023 aux associations extérieures**
⇒ Refus de donner une suite favorable aux demandes de subventions des associations extérieures à la commune, à l'unanimité par 19 voix .
- **2023/01-032 - Subventions 2023 pour les associations à caractère social**
⇒ Approbation de verser aux associations à caractère social intervenant sur la commune une subvention égale à celle versée en 2022, à l'unanimité par 18 voix pour.
- **2023/01-033 - Subventions 2023 aux associations liées aux écoles de Romagné**
⇒ Approbation de verser aux associations liées aux 2 écoles de la commune les mêmes montants de subventions qu'en 2022, à l'unanimité par 17 voix pour.
- **2023/01-034 - Subvention 2023 aux projets pédagogiques**
⇒ Approbation de verser aux 2 écoles de la commune, une participation de 5,15€ /enfant romagnéen au titre des subventions pour projets pédagogiques, à l'unanimité dont 19 voix pour.

- **2023/01-035 - Participation 2023 pour fournitures scolaires**
⇒ Décision de maintenir le montant de la participation pour fournitures scolaires à celui de 2022, à savoir 38,03€ / enfant romagnéen inscrit en maternelle et 40,58€/ enfant romagnéen inscrit en primaire, quel que soit l'établissement de scolarisation (sur la commune ou non, public ou privé), à l'unanimité par 19 voix pour.
- **2023/01-036 - Participations « goûter de Noël » pour 2023**
⇒ Décision de maintenir le montant de la participation à celui de 2022, soit 5,05€ / élève des écoles, habitant la commune, à l'unanimité par 19 voix pour.
- **2023/01-037 - Participations 2023 aux « classes de découvertes » avec hébergement**
⇒ Fixation du montant de la subvention 2023 aux classes découvertes avec hébergement à 58,05€ / enfant de la commune approuvé à l'unanimité par 19 voix pour.
- **2023/01-038 - Ecole publique – Budget 2023**
⇒ Approbation du maintien du budget de fonctionnement de l'école publique au même niveau qu'en 2022, à l'unanimité par 19 voix pour.
- **2023/01-039 - Tarifs 2023 – Restaurant scolaire**
⇒ Approbation d'augmentation des tarifs du restaurant scolaire du taux de l'inflation 2022 à compter du 1^{er} février 2023, ce qui porte le prix du repas à 4,80€ pour les enfants habitant Romagné, et à 5,80€ pour les enfants n'habitant pas Romagné, à l'unanimité par 19 voix pour.
- **2023/01-040 - Tarifs 2023 – Garderie périscolaire**
⇒ Approbation de la mise en place d'un tarif au quart d'heure pour la garderie périscolaire à l'école Lucie Aubrac à compter du 1^{er} février 2023, à l'unanimité par 19 voix pour.
- **2023/01-041 - Tarifs 2023 – Accueil de loisirs**
⇒ Approbation d'augmentation des tarifs de l'accueil de loisirs du taux de l'inflation 2022 à compter du 1^{er} février 2023, à l'unanimité par 19 voix pour.
- **2023/01-042 - Tarifs 2023 – Salle de l'Atrium**
⇒ Approbation de la nouvelle grille tarifaire de location de la salle des fêtes à compter du 1^{er} février 2023 à l'unanimité par 19 voix pour.
- **2023/01-043 - Tarifs 2023 de l'ESCALE**
⇒ Approbation de la grille tarifaire applicable à compter du 1^{er} février 2023 pour la participation aux ateliers proposés par l'Escalé, à l'unanimité par 19 voix pour.
- **2023/01-044 - ESCALE – Imprimante 3 D- Tarif d'utilisation du fil**
⇒ Approbation du tarif de 2 € pour l'utilisation de 50 grammes de fil sur l'imprimante 3D à compter du 1^{er} mai 2023 à l'unanimité par 19 voix pour.

- **2023/01-045 - Tarifs 2023 – Vin d’honneur salles Jean Thomas, et Saint Martin**
⇒ Approbation
 - du tarif de location des salles Saint-Martin et Jean-Thomas pour les vins d’honneur à compter du 1^{er} février 2023 : 42€
 - à compter du 1^{er} février 2023, la commune ne propose plus la location de verres
 - à compter du 1^{er} mars 2023, la salle de la mairie ne sera plus mise à disposition ni à titre gratuit, ni à titre payant. A l’unanimité par 19 voix pour.

- **2023/01-046 - Tarifs 2023 – Salles de danse et de judo**
⇒ Approbation du tarif de location des salles de danse et de judo à compter du 1^{er} février 2023, à l’unanimité par 19 voix pour.

- **2023/01-047 - Tarifs 2023- Cimetière communal**
⇒ Approbation des tarifs du cimetière à compter du 1^{er} février 2023, à l’unanimité par 19 voix pour.

- **2023/01-048 - Tarifs 2023 – Photocopies**
⇒ Approbation du maintien du tarif 2023 des photocopies à compter du 1^{er} février 2023, à l’unanimité par 19 voix pour.

- **2023/01-049 - Droit de place 2023 pour les taxis**
⇒ Approbation du montant du droit de place pour les taxis à compter du 1^{er} février 2023 à 122€, à l’unanimité par 19 voix pour.

- **2023/01-050 - Ecole Lucie Aubrac - Demande de dérogation – Organisation des temps scolaires**
⇒ Approbation de la demande de renouvellement de l’organisation dérogatoire du temps scolaire sur 4 jours à compter de la rentrée 2023-et pour 3 ans- auprès du DASEN, à l’unanimité par 19 voix pour.

- **2023/01-051 - ESCALE -Convention avec la Mission Locale du Pays de Fougères – Avenant n°1**
⇒ Autorisation de signature de l’avenant n°1 de la convention de partenariat entre la commune et la Mission Locale du Pays de Fougères pour actualiser la fréquence des permanences au sein de l’Escale, à l’unanimité par 19 voix pour.

- **2023/01-052 - ESCALE -Convention avec le CLIC MAIA Haute Bretagne – Avenant n°1**
⇒ Autorisation de signature de l’avenant n°1 de la convention de partenariat entre la commune et le CLIC MAIA Haute Bretagne pour actualiser les horaires des permanences au sein de l’Escale, à l’unanimité par 19 voix pour.

Fait à Romagné le 01/02/2023.

Le Maire, Cécile PARLOT

